

63. The Canadian Penitentiary Service should carry out an in-depth study of the feasibility and viability of penal communities in reasonably inaccessible areas as an alternative to confinement in conventional institutions for inmates serving long sentences without eligibility for parole.

#### *Pre-Release and Parole*

64. The appearance of arbitrariness in parole, especially in parole revocation without notice or reasons, is an unsettling factor in penitentiary life. There is also much resentment of the fact that mandatory supervision places discharges under conditions similar to parole for a period of time equal to that of their earned and statutory remission. The parole system should be reviewed with a view to lessening these arbitrary aspects.

#### *Conclusion*

65. The Standing Committee on Justice and Legal Affairs should have a permanent reference during the rest of the 30th Parliament and for the 31st Parliament to enable it to review the implementation of this Report in the context of the criminal justice system.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on the Penitentiary System in Canada (*Issues Nos. 1 to 45*) and a copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Justice and Legal Affairs (*Issues Nos. 1, 5, 6, 11 and 18*) is tabled.

(*The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report recorded as Appendix No. 46 to the Journals*).

A petition was presented by the honourable Member for Abitibi (Mr. Laprise).

Pursuant to Standing Order 39 (4), the following five Questions were made Orders of the House for Returns:

#### No. 952—*Mr. Howie*

Were outside consultants employed by the Department of Consumer and Corporate Affairs between January 1, 1975 and November 1, 1976 and, if so (a) how many (b) who were the firms or persons (c) what amount was paid to each (d) for what purpose (e) in each case, is the report available to the public and, if not, will it be published?—Sessional Paper No. 302-2/952.

#### No. 1,019—*Mr. Clarke* (Vancouver Quadra)

1. What amount has been spent to date on analyses, studies and surveys conducted by the Canadian Transport Commission into the proposed passenger rail programmes?

63. Le Service canadien des pénitenciers devrait entreprendre une étude approfondie sur l'opportunité d'établir des colonies pénitentiaires dans des régions raisonnablement inaccessibles, comme solution de rechange à l'emprisonnement prolongé dans des établissements classiques de détenus qui purgent de longues sentences sans possibilité de libération conditionnelle.

#### *Préparation à la libération et libération conditionnelle*

64. L'arbitraire apparent qui existe dans l'octroi des libérations conditionnelles, et surtout dans leur révocation sans avis ni raison, suscite un sentiment de malaise au sein du milieu carcéral. En outre, on est particulièrement irrité par le fait que le système de la surveillance obligatoire soumette les détenus ainsi libérés à des conditions similaires à la libération conditionnelle pendant des périodes de temps égales à celles de leur remise de peine méritée et statutaire. Le régime de la libération conditionnelle doit être réétudié afin de réduire l'impact et la portée de l'arbitraire.

#### *Conclusion*

65. Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques doit recevoir un Ordre de renvoi permanent couvrant les 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> Parlement afin de contrôler la mise en oeuvre des recommandations du présent rapport dans le contexte plus général du système de justice criminelle.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada (*fascicules nos 1 à 45*) et un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la justice et des questions juridiques (*fascicules nos 1, 5, 6, 11 et 18*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 46 aux Journaux*).

L'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

#### N° 952—*M. Howie*

Des consultants de l'extérieur ont-ils été employés par le ministère de la Consommation et des Corporations du 1<sup>er</sup> janvier 1975 au 1<sup>er</sup> novembre 1976 et, dans l'affirmative, a) combien, b) qui étaient ces sociétés ou ces personnes, c) quelle somme a été versée dans chaque cas, d) dans quel but ont-elles été employées, e) un rapport a-t-il été publié dans chaque cas et, dans la négative, le sera-t-il? (Document parlementaire n° 302-2/952).

#### N° 1019—*M. Clarke* (Vancouver Quadra)

1. Combien a-t-on dépensé jusqu'à ce jour pour faire exécuter, par la Commission canadienne des Transports, des analyses, des études et des enquêtes sur les programmes proposés de services ferroviaires aux voyageurs?